



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oeuvres universitaires

Question au Gouvernement n° 2631

Texte de la question

RESULTATS DES ELECTIONS AU CROUS

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. La semaine dernière ont eu lieu les élections au CROUS. Ces oeuvres universitaires sont des institutions importantes qui gèrent les restaurants et les résidences universitaires, ainsi que les bourses. Les résultats de ces élections sont extrêmement significatifs puisqu'elles se sont soldées par un total désaveu de l'UNEF ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Julien Dray. Avec 3 % de votants !

M. Marc Le Fur. L'UNEF ne peut plus se prétendre le principal syndicat étudiant ; cette place a été prise par d'autres ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est en particulier un désaveu pour M. Julliard et pour ceux qui, sur les bancs socialistes, l'inspirent. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Julien Dray. Et nous en sommes fiers !

M. Marc Le Fur. À l'inverse, les syndicats modérés, tels que la FAGE ou l'UNI... *(Rires sur les bancs du groupe socialiste)*

M. Julien Dray. L'UNI !

M. Marc Le Fur. ...qui ont dit leur hostilité à toutes les formes de blocages des universités, ont, eux, vu leurs résultats multipliés par deux ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

En tant qu'élus du peuple, nous savons que les élections ont plus de poids et d'autorité que les assemblées générales manipulées ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Maxime Gremetz. Provocateur !

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, quelle conclusion tirez-vous de cette évolution du paysage de la représentativité étudiante ? Quelle conclusion tirez-vous de cette leçon de modération que nous a donnée la majorité silencieuse des étudiants ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cinq pour cent de participation !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur le député, en effet, les étudiants, s'exprimant lors des élections aux conseils des CROUS, ont accordé une très large majorité aux organisations étudiantes...

M. Julien Dray. Avec le plus faible taux de participation depuis trente ans !

M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. ...qui refusent catégoriquement le blocage des universités. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Elles ont recueilli 68 % des suffrages. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Des étudiants très minoritaires ont tenté de s'opposer au déroulement normal des élections et d'empêcher que les étudiants s'expriment librement. Ils ont été massivement désavoués.

Il faut entendre le message des étudiants. Comme l'a dit hier ici même Gilles de Robien, il faut désormais que

les examens dans nos universités se déroulent normalement et que les programmes soient intégralement respectés. Il y va de l'intérêt de tous les étudiants.

Les étudiants n'ont pas à payer d'une année universitaire manquée l'action de quelques-uns ! Nous sommes tous attachés au respect de ces principes élémentaires de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2631

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mars 2006